



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA MARNE

**Direction Départementale
des Territoires**
Service Environnement, Eau,
Préservation des Ressources
Cellule nature
n° 2012-84CHAS

ARRETE PREFECTORAL APPROUVANT LE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE GESTION CYNEGETIQUE

Le Préfet de la Région Champagne-Ardenne,
Préfet du département de la Marne,
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU :

- le code de l'environnement et notamment ses articles L 420-1, L 425-1 à L 425-3, R 421-39 et R 425-1,
- le projet de schéma départemental de gestion cynégétique présenté par la fédération départementale des chasseurs de la Marne,
- l'avis émis par la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage en séance du 5 juillet 2012,

Considérant que le projet présenté est conforme aux objectifs de l'article L 420-1 du code de l'environnement,

Sur proposition du directeur départemental des territoires de la Marne,

ARRETE

Article 1 : Le schéma départemental de gestion cynégétique présenté par la fédération départementale des chasseurs de la Marne est approuvé tel qu'il figure en annexe du présent arrêté.

Article 2 : Le schéma départemental de gestion cynégétique est établi pour une période de six ans renouvelable. Il est applicable à compter de la date de signature du présent arrêté.

Article 3 : Le schéma départemental de gestion cynégétique est opposable aux chasseurs et aux sociétés, groupements et associations de chasse du département de la Marne. Il est consultable auprès de la fédération départementale des chasseurs de la Marne et de la direction départementale des territoires de la Marne.

Article 4 : Le directeur départemental des territoires de la Marne, le président de la fédération départementale des chasseurs de la Marne, le chef du service départemental de l'office national de la chasse et de la faune sauvage de la Marne, le directeur de l'agence inter-départementale Aube-Marne de l'office national de forêts, les lieutenants de louveterie, le colonel commandant le groupement de gendarmerie de la Marne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au bulletin d'informations et recueil des actes administratifs de la préfecture de la Marne.

A Châlons en Champagne, le **5 OCT. 2012**
Le préfet de région Champagne - Ardenne
préfet de la Marne

Michel Guillot